

Règlement du Concours Photo – Mairie de Saint-Pabu

La municipalité de **Saint-Pabu** organise un concours photo gratuit et ouvert à tous, intitulé « **L'automne-hiver à Saint-Pabu** ». L'objectif est de mettre en valeur les paysages, la lumière et l'ambiance de notre commune durant cette période de l'année.

1. Conditions de participation

- **Éligibilité** : Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs, résidents ou visiteurs de Saint-Pabu.
- **Limitation** : Chaque participant peut soumettre **1 seule photo** (ou maximum 2, selon votre choix).
- **Contenu** : Les clichés doivent impérativement avoir été pris sur le territoire de la commune de Saint-Pabu. Les photos de paysages (faune, flore, patrimoine, mer) sont à privilégier. Aucune personne ne doit apparaître sur les images, dans le cas contraire une autorisation écrite et signée de la personne ou des personnes doit être jointe.

2. Caractéristiques techniques des images

- **Orientation** : Format **vertical (portrait)** obligatoire (pour s'adapter à la couverture du bulletin), (l'image pourra être recadrée pour des raisons techniques d'impression).
- **Qualité** : Haute résolution requise pour l'impression (minimum **300 DPI** ou un fichier de **3 Mo minimum**). Les photos floues ou pixelisées seront écartées.

3. Calendrier et modalités d'envoi

- **Date limite de dépôt** : Le **dimanche 22 novembre 2026 à minuit**.
- **Envoi** : Les fichiers doivent être envoyés par e-mail à l'adresse mail : **mairie@saint-pabu.bzh** avec pour objet : « Concours Photo Semestriel 2026 ».
- **Informations à fournir** : Le participant doit préciser son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, ainsi que le lieu exact de la prise de vue à Saint-Pabu, et accompagné ce présent règlement dûment complété et signé.

4. Jury et dotations

- **Le Jury** : Les photographies seront soumises à un **jury composé d'élus et d'agents de la commune**. Les critères de sélection seront le respect du thème, la qualité technique et l'originalité du cliché.
- **Les Prix** : Le lauréat verra sa photo publiée en **première page de couverture du bulletin semestriel de fin décembre 2026** (avec mention de son nom) ainsi que sur la page de couverture du Facebook de la commune durant le 1er semestre 2027. Il recevra également **un tirage au format A3 de sa photo**, offert par la municipalité lors de la cérémonie des vœux 2027.

5. Droits d'auteur et d'image

Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs exclusifs des clichés déposés. En participant, ils autorisent à titre gracieux la mairie de Saint-Pabu à utiliser leur photo pour la couverture du bulletin de décembre 2026, ainsi que pour les besoins de communication liés au concours (site internet de la commune, réseaux sociaux).

6. Protection de vos données personnelles

Les données collectées sur les participants au concours sont nécessaires à la mairie aux fins d'identifier et de contacter le gagnant du concours photos. Elles sont destinées aux seuls membres du jury [élus et agents de la commune le composant] et ne pourront servir à d'autres fins. Elles seront conservées le temps du concours. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et de vos droits, vous pouvez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la mairie ou contacter notre délégué à la protection des données : protection.donnees@cdg29.bzh

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél : Mail :
Lieu de la prise de vue :
Date : Signature :